

Bulletin académique rentrée 2014

C'est parti pour **une nouvelle année** !...C'est je l'espère reposés et ressourcés que vous avez repris le travail.

Nouvelle année et nouveau ministre, Madame Najat Vallaud Belkacem, qui vient de prendre ses fonctions et à qui lors d'une prochaine rencontre, le SNIES UNSA Education fera part de son attachement aux actions auprès des élèves du premier degré (postes inter-degrés) sans pour autant oublier les lycées et l'enseignement supérieur.

Nouvelle année et généralisation de la réforme des rythmes...nouvelle organisation pour beaucoup !

Nouvelle année et un tout nouveau site académique :

<http://snies-versailles.wifeo.com>

Nouvelle année, que je souhaite à tous et toutes très enrichissante professionnellement.

Annie Routier, secrétaire académique SNIES UNSA éducation



Un arrêté sur les visites médicales et les dépistages pendant les vacances

Le SNIES UNSA Education a pris connaissance d'un projet d'arrêté relatif à « *la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L 541-1 du code de l'éducation* ». Il semblerait que ce soit la 4^{ème} version sans être consulté sur les 3 premières. Ce document est accompagné d'une invitation du Ministère pour une réunion le 11 juillet dans un cadre de « concertation ».

La place réservée aux infirmières dans ce projet est à l'opposé de la conception que se font les infirmières de l'éducation nationale de leur métier, dans leur très grande majorité.

Elle est également très éloignée de ce qu'elles ont exprimé, lors des tables rondes sur la refondation de l'école et enfin également très éloignée de ce qui semblait faire accord avec le cabinet de Monsieur Peillon.

Attachés à faire reconnaître la spécificité de la profession au sein d'une équipe éducative et pédagogique, au service des élèves, et non au service des médecins, nous refusons de voir ressurgir ces équipes qui concentrent les moyens en personnel sur une tranche d'âge au détriment de tous les autres élèves. C'est un véritable gâchis budgétaire.

Le modèle défendu à travers ce document est ni plus ni moins ce modèle « *santé scolaire* » qui a prévalu au ministère de la santé de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale jusqu'au milieu des années 80.

Les représentants des deux syndicats représentatifs SNIES et SNICS n'ont pas participé à cette réunion et ont demandé le report de cette concertation en septembre afin que le dialogue social véritable s'exerce sous le contrôle des personnels.

Vous savez pouvoir compter sur le SNIES UNSA éducation pour rester vigilant sur ce dossier.

Le SNIES UNSA Éducation, dans un souci d'être toujours au plus près de l'attente de la profession, vous invite à compléter une enquête indispensable aux négociations à venir sur les missions des infirmières :

Chers et chères collègues,

Le SNIES UNSA Education, dans un souci d'être toujours au plus près de l'attente de la profession, vous invite à compléter cette enquête indispensable aux négociations à venir sur les missions des infirmières.

1 - Vos 3 principales activités (les numéroter de 1 à 3). Les activités énoncées sont celles listées sur la circulaire de 2001.

- A - Accueillir et accompagner les élèves
- B - Organiser les urgences et les soins
- C - Contribuer par un dépistage à une visite médicale entre 5 et 6 ans
- D - Organiser un suivi infirmier
- E - Développer une dynamique d'éducation à la santé
- F - Mettre en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie
- G - Organiser et réaliser le suivi de l'état de santé des élèves
- H - Suivre les élèves signalés par les membres de l'équipe éducative
- I - Suivre les élèves de certaines zones rurales, Zep ...
- J - Mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'évènement grave
- K - Agir en cas de maladie transmissible
- L - Contribuer à l'intégration scolaire des enfants et adolescents atteints de handicap
- M - Aider à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
- N - Actions de recherche
- O - Actions de formation
- P - Partenariat

Citez une ou plusieurs activités que vous effectuez qui ne font pas partie des missions que vous pensez devoir faire :

Citez une ou plusieurs activités que vous effectuez qui ne font pas partie des missions que vous jugez anormal d'être obligée de faire :

A renvoyer par mail à snies@unsa-education.org ou par courrier postal à SNIES UNSA Education 87 bis Avenue G. Gosnat 94853 Ivry sur Seine.

Et toujours plus d'infos sur le site www.snies-unsa-education.org

La 2ème édition du baromètre Unsa des métiers de l'Éducation démontre à nouveau notre attachement à notre métier mais vous exprimez aussi un très fort besoin de reconnaissance tant sur le plan du salaire que sur celui de la professionnalité.

Vous êtes invité(e)s à découvrir tous les résultats sur le site de l'Unsa Éducation

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1346>

C'est un outil précieux pour mieux porter vos attentes et vos préoccupations

A partir de 5 euros par mois, je me syndique au SNIES pour rester informé sur ma profession, sur le monde éducatif, sur les fonctionnaires... pour être accompagné, écouté, entendu, pour faire connaître mon avis ...Je bénéficierais d'une déduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de la cotisation même si je ne suis pas imposable.



snies
syndicat national des infirmiers
et infirmières éducateurs de santé
UNSA
education

=

5
EURO
EYPD
EYPO

par mois

JE
ME
SYNDIQUE

Et c'est aussi :

- Notre revue « **Transmissions** » par courrier et par voie électronique. Cette publication vous informe de toute l'actualité professionnelle et syndicale.
- « **Flash spéciaux syndiqués** » lorsque l'actualité est brûlante
- des « **Bulletins académiques** »
- « **Educ mag** » « **Unsa mag** », publications de l'Unsa Éducation
- Mais aussi : des conseils personnalisés, une aide encas de problème, des relais de proximité pour vous accompagner dans vos démarches, des infos régulières, des invitations à réunions syndicales départementales.

NOUVELLE ADHÉSION : RENOUELEMENT :

ACADÉMIE : _____ DÉPARTEMENT : _____

Mme M^r NOM : _____ Prénom : _____

SITUATION PERSONNELLE

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Tél. fixe : _____ Mobile : _____

Courriel : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

Adresse professionnelle : (Établissement de la résidence administrative) _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. professionnel : _____

Type de poste : Mixte En résidence Logé Non logé
 CLM-CLD Sup ICTD ICTR Autre

Grade : _____ Échelon : _____

Temps partiel : _____ % Titulaire Stagiaire
 Contractuel(le) Disponibilité Retraité(e)

► **J'adhère au SNIES UNSA Éducation**

Date :

Signature :

L'envoi de la correspondance syndicale et du journal **transmissions** se font à votre adresse : personnelle professionnelle
 Je ne souhaite plus bénéficier de l'envoi postal de la version PAPIER du journal TRANSMISSIONS, et recevoir en échange la version PDF directement par courriel.

COTISATIONS

Catégorie A

Infirmière classe normale CN										
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Cotisation	92	95	102	107	114	122	131	135	139	

Infirmière classe supérieure CS									
Échelon	1	2	3	4	5	6	7		
Cotisation	114	122	131	136	141	147	152		

Infirmière hors classe HC											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation	104	107	112	117	122	128	135	141	147	153	156

Catégorie B

Infirmière classe normale CN									
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cotisation	88	89	93	99	106	113	121	130	138

Infirmière classe supérieure CS									
Échelon	1	2	3	4	5	6	7		
Cotisation	114	120	126	133	139	145	151		

Autres

Retraités	CLM-CLD	Contractuel	mi-temps	temps partiel
63	1/2 cot.	65	1/2 cot.	cot. entière

COTISATION 1^{ERE} ANNÉE D'ADHÉSION 65 (forfait)

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE VERSÉE PAR L'ADHÉRENT €

MODE DE PAIEMENT :

Cotisation entière par chèque Paiement fractionné par prélèvement en 6 fois le 6 du mois, de janvier à juin

Joindre l'**AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT** dûment remplie et un **RIB** de votre compte bancaire.
ATTENTION : la date limite de cette option est fixée au **1^{er} mars** de l'année scolaire.

En cas de modification de votre compte, n'oubliez pas d'envoyer un **nouveau RIB** et une **nouvelle autorisation de prélèvement** à votre secrétaire académique.
Les **prélèvements de votre cotisation** sont automatiquement reconduits d'une année scolaire sur l'autre **sauf si annulation par lettre** auprès de la **trésorerie nationale** avant le **31 octobre**

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer chaque année avec votre paiement :

- en **priorité** à votre **secrétaire départementale** en début d'année scolaire
- ou à la **secrétaire académique** (voir coordonnées dans le trombinoscope)
- ou en **dernier lieu** à la **trésorerie nationale** :
Marie-Christine Gscheidel
13, rue Jacques Péricard
18000 BOURGES



LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS, POUR TOUT LE MONDE

Si vous êtes exonérés d'impôts, un **crédit d'impôt**, vous sera reversé par chèque par le **trésor public**, si vous le signalez dans votre **déclaration de revenus**.

Téléchargez ce formulaire et l'Autorisation de prélèvement, en ligne sur notre site : www.snies-uns-a-education.org ou demandez-les par courriel : snies@uns-a-education.org



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

1 Remplir soigneusement le Mandat de Prélèvement Automatique ci-dessous.

2 Joindre obligatoirement : soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B)
soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE (R.I.C.E)

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement bancaire sur simple demande. **Attention ! ne pas adresser de chèque annulé.**

3 Adresser l'ensemble au : SNIES UNSA ÉDUCATION • 87bis, avenue Georges Gosnat • 94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNIES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNIES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
(Réserve au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) : _____

VOTRE PRÉNOM (*) : _____

VOTRE ADRESSE (*) : _____

CODE POSTAL (*) : _____

VILLE (*) : _____

PAYS (*) : _____

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR93ZZZ540566**

NOM : **SNIES UNSA Éducation**

ADRESSE : **87 Bis Avenue Georges Gosnat**

CODE POSTAL : **94853**

VILLE : **IVRY SUR SEINE Cédex**

PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

A (*) : _____

SIGNATURE (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

[N'hésitez pas à nous joindre pour tous renseignements :](#)

Secrétaire Académique et commissaire paritaire :

Annie ROUTIER, LP du Vexin, 95750 Chars
01 30-39-78-94 routiera@gmail.com

Secrétaire Académique Adjointe et commissaire paritaire :

Isabelle Pattio
Clg C.Monet, 95420 Magny en Vexin
01-34-67-04-67, ifauvette@ac-versailles.fr

Trésorière Académique :

Marie-Jeanne DENAIRE
Collège H Guillaumet, 95280 Jouy leMoutier
01-34-43-51-00
Marie-Jeanne.Denaire@ac-versailles.fr

Secrétaires départementales :

Pour le 78 :

Stéphanie FOUDA GAVREL,
LPO de l'hôtellerie et du tourisme 78042 Guyancourt
01 30 96 12 00 Stephanie.Fouda@ac-versailles.fr

Pour le 95 : Annie Routier et Marie-Jeanne DENAIRE